

DÉCLARATION LIMINAIRE

www.fnte.cgt.fr



COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU TERRE DU 30 JUIN 2022

Monsieur le directeur, Mesdames, Messieurs,

La CGT condamnant fermement l'agression Russe en Ukraine alerte cependant sur le fait que cela ne doit pas être un prétexte à une course au surarmement générant autant de risques potentiels d'un conflit de Haute Intensité. Hypothèse évoquée lors des précédents CTR...

Les scénarii présentés dans les planches du CTR sur les externalisations des soutiens de missions cœurs de métiers ne sont pas satisfaisants.

La crise COVID a montré les limites des sociétés privées, l'Administration confirmant lors des rencontres que nos missions ont bien été assurées grâce aux personnels civils du ministère.

Externalisations donc : les Equipements Champs de Tir (ECT) « tombent » dans le giron des entreprises privées alors qu'il s'agit d'une mission primordiale pour le métier des armes.

Le CFIM 11^e BP – 6 RPIMa indique dans ses documents de CLT sur les cinq (5) postes supprimés « ... cette suppression aura de réels effets sur la capacité du CFIM 11^e BP – 6 RPIMa à assurer le fonctionnement des nombreux champs de tir ... et donc sur la capacité de mise à disposition d'infrastructure de préparation opérationnelle des unités des forces ... ».

En conséquence, la CGT demande le maintien des personnels civils sur ces postes ; demande également formulée par l'établissement auprès de BORG.

La CGT est également inquiète de la situation des agents au CAPCIA - 51RI, ceux-ci n'apparaissant pas dans les planches du CTR ?

Externalisations toujours, alors que le précédent CTR évoquait d'éventuelles externalisations du soutien logistique Gazelle, Puma et Tigre avec environ 24 postes de personnels civils impactés et des dates de décision. Le nombre de personnels n'apparaît plus ni dates.

Externalisation fin : Ces externalisations sont gérées par les arrêtés de Transformation principal et Complémentaire.

La CGT dénonce un délai de plus en plus long dans la parution des documents officiels induisant de la souffrance au travail pour les personnels !

La pandémie a mis en lumière la possibilité du télétravail dans notre ministère.

Les planches indiquent 4,8% du personnel civil télé-travaillant.



**DÉCLARATION
LIMINAIRE**
www.fnte.cgt.fr



COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU TERRE DU 30 JUIN 2022

Ce chiffre mériterait une précision entre la région parisienne et la province.

En effet, la CGT constate un manque de volonté dogmatique des responsables dans les établissements sur le télétravail !

Le bilan des Lignes De Gestion (LDG) des avancements de corps et de grade des fonctionnaires montre le manque flagrant de passage de corps en administratif depuis des années entre 0,7% (2020) et 1,32% (2022) alors que le taux technique est de 2,5% en moyenne.

Des taux du simple au double ! Et des passages au choix pour la filière technique en opposition avec un plan de requalification ponctuel pour les administratifs !

Les plans de recrutement présentés sur les années 2020, 2021 et 2022 ne sont pas satisfaisants.

Encore une fois l'interprétation des chiffres est sans appel, faisant la part belle soit aux contractuels soit aux 4139-2 ; les deux catégories réunies comptabilisant 202 embauches contre 85 concours.

Nous assistons à la casse du statut des fonctionnaires en direct.

Le droit à une deuxième carrière n'est pas remis en cause par la CGT mais les compétences acquises en tant que militaires ne sont pas toujours en adéquation avec le statut d'agent civil.

La CGT rappelle que les modalités 4139-2 restent un recrutement national et non uniquement local !

Le volume d'embauche de personnel sous contrat interroge fortement aussi, celui-ci dépasse même les chiffres de 4139-2 et concours pris isolément (117 pour 85).

Pour la CGT si cela reflète le besoin réel de personnel pour continuer les missions on se demande alors pourquoi ne pas réaliser des embauches statutaires en lieu et place de contractuels précaires ?

Les médias se font leurs choux gras du déblocage du point d'indice au 01 juillet 2022. Les chiffres évoquent 3,5%, les politiques se gargarisent mais cela reste uniquement de l'aumône !

Une avancée certes mais INSUFFISANTE qui ne couvre pas le gel des salaires depuis 2010 ni l'inflation actuelle qui touche l'ensemble des français dont les agents de l'état font partis !

La CGT n'a eu de cesse de réclamer le déblocage du point d'indice depuis 2010 et demande donc une hausse de 10% minimum à compter du 01 janvier 2022 !

La CGT demande également le rétablissement des bordereaux trimestriels !

Seuls ces déblocages permettront d'avoir une pension décente et d'éviter aux agents de l'état de se retrouver sous les ponts à l'heure de la retraite !

Moins de 900€ de pension pour un personnel de catégorie C, est honteux et ne donne pas envie de venir travailler dans notre Ministère.

Les catégories B et A ne sont pas mieux loties du fait de la composition indemnitaire des salaires !

Merci de votre attention.

Les élus **CGT** : Sandrine DELPORTE, Sébastien BERNIER



263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 trav-etat@cgt.fr